

## PANORAMA DE L'ACTU

5 janvier 2019

Veille thématique sur l'actualité des familles réalisée avec le concours de l'URAF Grand Est



**ET SURTOUT LA SANTE !**

### **Votre souhait pour 2019 ? Faites vos vœux !**

Succès du DMP, généralisation du tiers payant, généralisation des assistants médicaux... Parmi ces propositions, laquelle souhaiteriez-vous voir se réaliser en 2019 ? [Un sondage du Quotidien du Médecin.](#)

### **Le DMP enfin, en 2019 !**

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé, surtout celles que vous risquez d'oublier.

- 1/ [Le DMP : la mémoire de votre santé](#)
- 2/ [Comment consulter et alimenter votre DMP ?](#)
- 3/ [Foire aux questions](#)

### **Le tiers-payant généralisé, enfin en 2019 ? Pas tout à fait !**



Lancée en janvier 2018 par le gouvernement, la concertation sur le zéro reste à charge en optique, en dentaire et en audioprothèse s'est achevée en juin 2018. [Tous territoriaux ! revient sur la composition des paniers de soins](#) qui ont été définis.

## Les assistants médicaux, c'est pour quand ? Et pour quoi faire ?

L'un des points phares du plan *Ma Santé 2022*, présenté par le président de la République en septembre 2018 et qui doit faire l'objet d'une loi courant 2019, est la création de postes d'assistants médicaux pour épauler les médecins de ville. Mais le rôle exact que ces nouveaux professionnels vont jouer est encore en discussion. [Lire cet article d'Actusoins.com](#)

## La télémédecine vient à vous, mais irez-vous vers elle ?

La télémédecine regroupe l'ensemble des pratiques médicales (téléconsultation, téléexpertise, télésurveillance médicale...) qui permettent aux patients d'être pris en charge à distance grâce aux NTIC santé (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication). [Présentation du concept et tout ce qu'il faut savoir à ce sujet, sur le site 66millionsdimpatients.org](#)

### Accès aux soins

En décembre 2016, le Défenseur des droits avait ouvert une enquête sur les difficultés d'accès aux soins pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) et de l'aide médicale de l'État (AME). Le Défenseur des droits a depuis lors créé deux outils d'information pour prévenir les refus de soins en collaboration avec différents acteurs dont trois ordres de professionnels de la santé (CNOM, ONCD et ordres des sages-femmes), des associations (UNAF, FAS, Aides, APF...), la Direction de la conciliation de l'Assurance maladie.

- Le premier outil est un [dépliant](#) qui s'adresse aux bénéficiaires d'une prestation santé susceptibles d'être victimes de refus de soins afin de les aider à faire valoir leurs droits.
- Le second outil est une [fiche](#) à destination des professionnels de santé leur rappelant leurs obligations légales tout en faisant des recommandations pour l'amélioration de leurs pratiques.

Le Défenseur des droits traite de nombreuses saisines relatives à des refus de soins discriminatoires, ce qui montre que le droit à la santé n'est pas encore pleinement effectif pour tous.

## Recherche infirmier-ère-s désespérément

Le secteur médical recrute. Les établissements peinent à trouver des infirmières, spécialisées notamment. Ainsi les infirmières de bloc opératoire diplômées d'Etat (Ibode) sont prisées car rares. [Un article du Parisien, 3 janvier 2019.](#)

## Un Noël aux urgences : un témoignage terrifiant

Ceci (ci-dessus) peut (en partie) expliquer cela. Mona a raconté la nuit de Noël dantesque qu'elle a passée dans un service d'urgences. La presse s'en est fait l'écho en ce début d'année. [Un article sur le site de France Inter.](#)

## Devenez acteur de la surveillance de la grippe



La grippe arrive dans la région ! GrippeNet.fr est un projet de recherche sur la grippe. Chacun peut participer à la surveillance de la grippe en France métropolitaine, de façon volontaire, anonyme et bénévole, quel que soit son âge, sa nationalité et son état de santé. La saison 2018-2019 de GrippeNet.fr est démarrée depuis le 21 novembre 2018. Les *GrippeNauts* déjà inscrits ont reçu un email avec un lien vers leurs questionnaires. Pour aller plus vite, les questionnaires sont pré-remplis avec certaines des réponses données l'hiver dernier. Vous n'êtes pas encore GrippeNauts et vous souhaitez vous inscrire ? [Cliquez ici pour participer vous aussi à la surveillance de la grippe en France !](#)

## DEPENDANCE

### Les mutuelles font des propositions

Le Conseil d'administration de la Mutualité Française a adopté une vingtaine de propositions couvrant les enjeux de prévention, d'accompagnement et de financement. Cette contribution est destinée à alimenter la concertation publique en amont d'une loi pour améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie, annoncée par le Président de la République d'ici fin 2019. Cette contribution est le résultat d'un travail mené avec les mutuelles membres de la Mutualité Française, d'un dialogue avec des dizaines d'acteurs institutionnels, personnalités qualifiées, syndicats, associations d'utilisateurs du système de santé, fédérations, think tanks..., et de consultations citoyennes en ligne.

[Lire l'article détaillé.](#)

[Télécharger les propositions au format pdf](#)

[Télécharger le communiqué de presse au format pdf](#)

### Une comparaison internationale

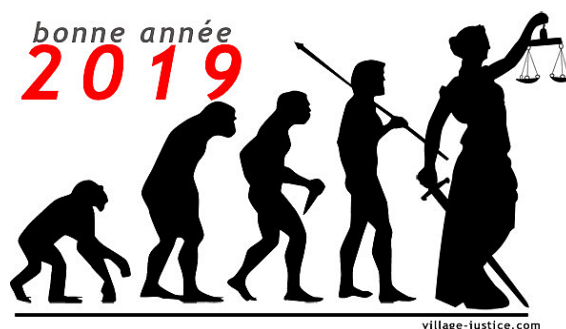
Le Haut Conseil de financement de la protection sociale (HCFi-PS) a publié une note sur les politiques de financement des aides à la famille dans les pays de l'OCDE ainsi que le financement de la perte d'autonomie. Sur ce dernier aspect, un regard utile dément certaines idées reçues...

Pour en savoir plus :

[Cet article de Espace Social Européen.](#)

[Télécharger le rapport.](#)

## JUSTICE



### Nouveau divorce par consentement mutuel : le juge nous manque !

"La réforme du divorce par consentement mutuel avait pour objectif premier de dessaisir le juge d'un contentieux qui n'en n'était pas un (aux yeux de certains). Inutile de voir le juge quand tout va bien dans le meilleur des mondes. Ainsi soit-il ! Un divorce plus simple, plus rapide... accessible à tous ! Vraiment ? A l'usage – cette nouvelle procédure de divorce amiable *sans juge* présente ses limites... surtout pour les plus démunis." [Lire le point de vue](#) de Myriam Maynadier, Avocate (3 janvier 2019), sur le site *Village de la justice*.

### Droits quotidiens

Lorsque l'on aborde la question de l'accès au droit, il n'est pas uniquement question de l'accès aux tribunaux, à un professionnel, ou à des sites d'information : il s'agit d'abord de permettre à tout justiciable de comprendre le droit, pour répondre aux problématiques qu'il peut rencontrer au quotidien.



Le nouveau site français [Droits quotidiens](#) vise à développer une offre de prestation de service en langage clair, en partenariat avec les acteurs du monde juridique mais aussi avec des acteurs sociaux, pour atteindre les populations les plus éloignées du droit.

## Justice morte, acte 3

Après le 22 novembre 2018, puis le 12 décembre, les professionnels du droit opposés au projet de réforme de la Justice invitent à une troisième journée *Justice morte* le 15 janvier 2019, alors que l'examen du texte par l'Assemblée nationale est programmé du 15 au 21 janvier. Une [pétition](#) a été adressée au président de la République demandant la suspension du projet et que le sujet soit inclus dans le grand débat national qui s'ouvre en ce début d'année (voir page suivante).

Plusieurs points de ce texte préoccupent les avocats et magistrats qui craignent un éloignement de la justice, vis-à-vis des citoyens, qui va d'abord toucher les plus vulnérables. Ils considèrent également que la *justice en ligne* est une mauvaise idée qui ne peut que générer des inégalités. Autre sujet de mécontentement: l'expérimentation de tribunaux criminels départementaux, à mi-chemin entre tribunal correctionnel et cour d'assises. Prémisse à la disparition du jury populaire ? "

En matière pénale, les avocats dénoncent des droits de la défense et des victimes "diminués de manière drastique" (disparition pure et simple de l'avocat dans plusieurs procédures en privilégiant la médiation et les règlements à l'amiable). Autre sujet de litige : la justice des mineurs (voir plus bas), que le gouvernement souhaite trancher par ordonnance. Pour les avocats, "la manière de traiter les délinquants mineurs est un sujet de civilisation qui doit être fait avec les professionnels de terrain qui connaissent les difficultés de ces enfants pour apporter des réponses utiles, pragmatiques et intelligentes."

### L'avis de la CNCDH

"La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) salue le principe de ce projet de loi d'ampleur relatif à la réforme de la justice. Le réalisme commande en effet qu'une réforme d'ensemble soit menée. Cependant, si certaines de ses dispositions vont dans le sens d'une véritable simplification et amélioration de la justice, le mouvement général de rationalisation et de gestion des flux fait craindre un accès au juge et à la justice dégradé. Cela est particulièrement prégnant pour la réforme envisagée de la procédure civile, de l'organisation des juridictions et du numérique. Sous prétexte de simplification et d'allègement des procédures, le projet de loi, au lieu de rapprocher la justice des citoyens, risque de les en éloigner davantage, en particulier, les plus vulnérables et les plus démunis, alors même que l'accès à la justice est un droit fondamental. " [Lire l'avis de la CNCDH \(20 novembre 2018\)](#)

### Justice des mineurs

"Il y a urgence à recentrer la justice des enfants sur son principe fondateur : privilégier l'éducatif sur le répressif. Cela passe par l'instauration d'une justice protectrice et émancipatrice, la réintroduction significative des mesures civiles à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le redéploiement des moyens actuellement dévolus à l'enfermement vers les tribunaux pour enfants et les services éducatifs de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement, la marginalisation des procédures rapides, de la détention provisoire, du contrôle judiciaire, le recrutement et la diminution de la charge de travail des équipes éducatives pluridisciplinaires, des fonctionnaires de greffe et des magistrat.e.s. La Justice des enfants a toujours et surtout besoin de temps et des moyens. " Extrait de la [Lettre d'interpellation de la Garde des Sceaux -12.12](#) et de la [Lettre ouverte adressée au Président de la République.](#), en date du 20 décembre 2018.

## DROITS DE L'ENFANT

### Enfants d'ici d'ailleurs

Le Défenseur des Droits a publié le 20 décembre 2018 une [Étude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés \(EANA\) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs \(EFIV\)](#)

Lire également le [Rapport de recherche - Étude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés \(EANA\) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs \(EFIV\)](#)



## VIE DES FAMILLES

### Grand Débat National

L'UNAF a rencontré Chantal Jouanno le 3 janvier 2019 pour échanger sur l'organisation du *Grand Débat National* piloté par la Commission Nationale du Débat Public. La CNDP est une autorité indépendante, créée en 1995 pour veiller au respect du droit à l'information et à la participation. Pour Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UNAF, "il faut redonner confiance aux familles". L'UNAF, l'URAF et les UDAF invitent l'ensemble du réseau associatif familial à participer à ce débat.

Chacun peut organiser un débat, que ce soit à l'échelle du quartier, du village ou de la région. La Commission nationale du débat public enregistre et accompagne ces démarches, propose un kit pour la tenue des débats et des stands pour recueillir la parole citoyenne sur le terrain. En parallèle, d'autres manifestations seront organisées au niveau régional ou national pour permettre au plus grand nombre de participer. Des débats se tiendront en ligne, sur une plateforme numérique dédiée qui permettra de déposer des contributions. Enfin, des conférences de citoyens tirés au sort seront mises en place dans chaque région pour échanger sur les analyses et propositions issues des différents débats.

### Mon enfant et les écrans

Papa Noël a apporté dans sa hotte : téléphone, tablette, console, jeux vidéo et autres outils numériques ... Que faire pour éviter les débordements ? Venez retrouver les meilleurs conseils sur le site [mon enfant et les écrans](#) (une réalisation UNAF) et sur [sa page facebook](#).



Face à des écrans et des outils numériques omniprésents, les parents ont un rôle fondamental à jouer pour protéger leurs enfants et les aider à bien grandir. Pour les accompagner et les guider dans leurs pratiques numériques familiales sans les culpabiliser, le site [Mon enfant et les écrans](#) propose aux parents une mine d'informations pratiques et mises à jour régulièrement.

### La famille Tout Ecran

Fake news, rumeurs, cyberharcèlement, problèmes de sommeil... suivez les aventures de Myriam, Erwan et leurs trois enfants dans leur quotidien hyper connecté ! [La famille Tout-Ecran : découvrez la série !](#)

Tablette, smartphone, DVD, télé... occupent les jeunes enfants, parfois des heures, sans jamais les lasser. Pour les professionnels de la petite enfance interrogés par le magazine *Pomme d'Api*, cette surexposition aux écrans nuit au développement des plus jeunes ! Explications, témoignages et conseils pour un bon usage en famille... Pour en savoir plus : [le cahier parents de Pomme d'api](#).

Depuis 10 ans, le Conseil supérieur de l'audiovisuel milite pour que les parents ne mettent pas leurs enfants trop jeune devant un écran. Mais il peine encore à se faire entendre. "Pas d'écrans avant trois ans", c'est la devise qu'a rappelée la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, à l'occasion des dix ans de la campagne d'information dédiée. [En savoir plus](#).

Autre référence : *Les jeunes enfants et les écrans : quelle prévention mettre en place ?*, sur le site [Les pros de la petite enfance](#).

## **CE QUI A CHANGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

### **Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur.**

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il supprime le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus. [Ici les fiches pratiques](#) réalisées par le Ministère du Budget et des Comptes Publics (à partir de la page 6)

Une ligne téléphonique est à votre disposition pour répondre à vos questions: 0 809 401 401.  
On pourra lire cet article du Parisien : [26 questions pour tout savoir](#) (4 janvier 2019)

### **Les caisses de retraites complémentaires ont fusionné en un seul régime.**

Le nouveau régime AGIRC-ARRCO résulte de la mise en œuvre des mesures adoptées par les partenaires sociaux en octobre 2015. Ce changement s'accompagne de plusieurs mesures qui s'appliquent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

**La cotisation augmente** pour tous les salariés, avec un effort plus important demandé aux plus hauts salaires. L'Agirc-Arrco donne l'exemple d'un non cadre gagnant 2 200 euros mensuel. Il devra cotiser 2 euros de plus par mois (6 euros pour son employeur). Pour le cadre payé 4 700 euros l'augmentation sera nettement plus conséquente de près de 20 euros (30 pour l'employeur).

**Un bonus-malus s'applique** selon votre âge à la date de liquidation de la retraite.

*Si vous êtes nés en 1957 ou après, même si vous avez 62 ans, même si vous disposez de toutes vos annuités, même si vous êtes "carrière longue", vous ne pourrez pas toucher votre retraite complémentaire en entier si vous vous arrêtez à 62 ans. Un malus est mis en place qui diminuera votre pension de 10 % pendant trois ans ! C'est le malus. Si vous partez à 63 ans, vous toucherez votre retraite complémentaire normale. Le bonus sera pour ceux qui acceptent de continuer à travailler jusqu'à 65 ans. Un petit bonus, puisqu'il consiste en un versement supplémentaire de 10%, mais durant un an seulement. Bonus porté à 20% si vous travaillez jusqu'à 66 ans, et à 30% pour une pension demandée à 67 ans.*

**Les mesures pour le pouvoir d'achat** (loi du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économique et sociale, JO du 26 décembre 2018)

Le Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) a augmenté de 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019, passant de 9,88 € à 10,03 € brut de l'heure (soit 1 522 euros bruts par mois pour un travail de 35 heures hebdomadaires). À la place d'un coup de pouce à l'augmentation du Smic, le gouvernement a préféré prendre diverses mesures en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des Français, comme la mise en place d'une [prime de fin d'année exceptionnelle](#), la [défiscalisation des heures supplémentaires](#) ou [l'augmentation de la prime d'activité](#).

Le taux de contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement est rétabli à 6,6% (taux de prélèvement en vigueur avant le 1er janvier 2018) pour les retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 22 580 euros (34 636 euros pour un couple). L'Assemblée nationale a voté pour que le remboursement de la CSG prélevée en excès à partir du 1er janvier ait lieu en mai 2019.

### **La taxe d'habitation**

En 2019, la majorité des ménages, à l'exclusion des 20% les plus aisés, bénéficieront d'une ristourne sur cet impôt local, équivalent à 65% de la note payée en 2017. Pour rappel, ce dégrèvement était de 30% en 2018. Et il atteindra 100% en 2020. Les personnes mensualisées peuvent, dès à présent, moduler à la baisse leur taxe d'habitation, en se connectant sur leur espace personnel du site [impots.gouv](#), rubrique "Modifier mes prélèvements, moduler mes mensualités".

**On pourra lire aussi :**

[Ce qui va changer en 2019 pour les personnes en situation de handicap](#)

*A très bientôt pour une nouvelle édition !*